

24H WITH

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros

Siège social : 58, rue de Monceau – 75008 Paris

990 594 814 RCS Paris

(la « **Société** »)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT
EN DATE DU 8 JUIN 2026**

SILOUANE HOLDING, société par actions simplifiée au capital de 100 euros, dont le siège est situé au 66, avenue des Champs Élysées – 75008 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 897 943 940, représentée par Monsieur Silouane PASCAL, agissant en qualité de Président (le « **Président** »),

Après avoir rappelé que :

L'Associé Unique de la Société a, par décisions constatées par acte sous seing privé en date du 30 avril 2026 :

- (i) décidé une augmentation de capital d'un montant nominal de cinquante-deux euros et soixante-trois centimes (52,63 €), par l'émission de cinq mille deux cent soixante-trois (5.263) actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,01 euros chacune, [...] (l'« **Augmentation de Capital** »), réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription des Associés ;
- (ii) délégué au Président les pouvoirs nécessaires à l'effet de :
 - recueillir les souscriptions et les versements correspondants,
 - constater la réalisation définitive de l'Augmentation de Capital,
 - procéder aux formalités légales consécutives à cette Augmentation de Capital et apporter aux statuts les modifications correspondantes,
 - procéder au retrait des fonds après la réalisation de l'Augmentation de Capital,
 - d'une manière générale, prendre toute mesure et effectuer toutes formalités utiles à la présente émission ;

a pris les décisions suivantes :

1. Constatation de la réalisation de l'Augmentation de Capital ;
2. Modification corrélatrice des statuts de la Société ;
3. Pouvoirs pour les formalités légales.

PREMIERE DECISION

(Constatation de la réalisation de l'Augmentation de Capital)

Le Président, après avoir recueilli et pris connaissance du bulletin de souscription de JLCBAME et (ii) du certificat prévu à l'article L.225-146 du Code de commerce établi par le [...] commissaire aux comptes *ad hoc*, en date du 14 mai 2026,

[...]

constate que les 5.263 actions ordinaires nouvelles à souscrire dans le cadre de l'Augmentation de Capital ont été intégralement souscrites et libérées par le souscripteur susvisé,

constate, en conséquence de ce qui précède, que la période de souscription se trouve close par anticipation,

constate, en conséquence, que l'Augmentation de Capital est définitivement réalisée et que le capital social de la Société est ainsi porté de mille euros (1.000 €) à mille cinquante-deux euros et soixante-trois centimes (1.052,63 €).

DEUXIEME DECISION

(Modification corrélative des statuts de la Société)

Le Président, en conséquence de la décision qui précède, **décide** de modifier l'article 6 (*Apports*) et l'article 7 (*Capital social*) des statuts de la Société, qui sont désormais rédigés comme suit :

« Article 6. – Apports.

[le reste de l'article demeure inchangé]

Suivant décisions de l'Associé Unique en date du 30 avril 2026, le capital social a été augmenté de cinquante-deux euros et soixante-trois centimes (52,63 €) par l'émission de cinq mille deux cent soixante-trois (5.263) actions, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 €) chacune. »

« Article 7. – Capital social.

*Le capital de la Société est fixé à la somme de **mille cinquante-deux euros et soixante-trois centimes (1.052,63 €)** divisé en **cent cinq mille deux cent soixante-trois (105.263) actions d'un centime (0,01) d'euro** de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie, intégralement souscrites et entièrement libérées ».*

TROISIEME DECISION

(Pouvoirs pour les formalités légales)

Le Président **donne** tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme des présentes décisions à l'effet d'accomplir et d'effectuer toutes formalités légales et sociales qui pourraient s'avérer nécessaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent extrait qui est signé en date du 11 juin 2026 dans le cadre du processus de signature électronique (conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil).

Extrait certifié conforme par le Président

Signed by:


80BBA2718330410...

Le Président

SILOUANE HOLDING

Représentée par Monsieur Silouane PASCAL